



Centre Normandie-Lorraine  
Centre ressources pour déficients visuels

---

# PROJET DE SERVICE SPFP

---



2016 - 2021

Section de Première Formation  
Professionnelle



# PROJET DE SERVICE SPFP

## SECTION DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE

### SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>0</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1. MISSION DE LA SECTION</b> .....	<b>2</b>
1.1 Public accueilli.....	2
1.2 L'agrément et les horaires. ....	3
<b>2 MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT :</b> .....	<b>4</b>
2.1 Les prestations.....	6
2.2 Les équipes, les moyens et les partenaires. ....	12
<b>3 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE/OBJECTIFS D'ÉVOLUTION (2016-2021).</b> .....	<b>14</b>
3.1 L'évaluation .....	15
3.2 Mise en œuvre des projets.....	16



## INTRODUCTION

Depuis sa création, le Centre Normandie Lorraine accompagne des enfants déficients visuels et des enfants porteurs de pluri-handicaps (déficiences intellectuelles, troubles du comportement, troubles psychiques), de leur naissance à 20 ans. L'objet de l'établissement est de favoriser l'intégration scolaire et sociale des enfants et adolescents accompagnés, en leur offrant, conformément aux annexes XXIV quinquies du décret n°88-423 du 22 avril 1988, modifiées par le décret n°89-798 du 27 octobre 1989 et dont l'essentiel de la réglementation, actualisée est désormais inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles<sup>1</sup> :



C'est dans ce cadre que s'est créée la Section de première Formation Professionnelle, SPFP, avec pour objectif la préparation à l'intégration professionnelle dans un délai rapproché, dans le milieu ordinaire ou protégé.

Pour cette année scolaire 2016/2017, la SPFP accueille quotidiennement 8 jeunes des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, et du Calvados. 5 sont internes à la semaine.

<sup>1</sup> dans le paragraphe 5 de la sous-section 2 de la section 1 du chapitre II du titre Ier du livre III du Code de l'action sociale et des familles (Partie réglementaire).

## 1. MISSION DE LA SECTION

La S.P.F.P accueille des adolescents et jeunes adultes de 13 à 20 ans, présentant une déficience visuelle (mal voyants ou non-voyants) avec ou sans troubles associés.

Les ateliers proposés ont pour objectifs la professionnalisation et la socialisation. Ils s'appuient essentiellement sur l'horticulture, la cuisine et la lingerie.

En fonction du projet individuel de chaque jeune, une scolarité adaptée peut être proposée. Elle est dispensée par des enseignants spécialisés au sein de groupes classe partagés avec des élèves d'autres sections de l'établissement.

D'autres ateliers de création sont également proposés aux différentes sections du Centre Normandie-Lorraine : SME et SEES Primaire, et SEES Secondaire.

Dans le cadre du projet personnalisé, les missions principales sont :

- Découverte d'une activité préprofessionnelle,
- Horticulture (le rythme, le contenu et le nombre de jeunes sont en lien avec l'organisation de l'enseignement scolaire),
- Cuisine,
- Lingerie et activités occupationnelles.

### **Les objectifs généraux des projets individuels :**

Tant que cela est possible, nous proposons une inclusion dans le milieu ordinaire ou dans un dispositif adapté ou encore en établissement ou service spécialisé.

Pour atteindre ces objectifs nous proposons :

- La réalisation de stages en entreprise à des fins de formations professionnelles,
- La réalisation de stages à des fins de travail en établissement spécialisé ESAT,
- La réalisation de stages à des fins occupationnelles en établissement type CAJ,
- Le réinvestissement du jeune avec des apprentissages scolaires en s'appuyant sur les expériences professionnelles afin de favoriser les enseignements fondamentaux (lire, écrire, compter),
- De passer outre la difficulté intellectuelle de l'élève afin de permettre la réalisation de gestes quotidiens.

### **1.1 Public accueilli.**

La SPFP accueille, dans le respect du Contrat de Suivi Individualisé (CSI), des enfants, adolescent et jeunes adultes :

- Porteurs d'une déficience visuelle avec notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Mixtes
- Agés de 13 à 20 ans et plus (jusqu'à l'âge de fin des dispositions de l'amendement Creton)
- Pouvant présenter un handicap ou trouble associé (Trouble du Spectre Autistique, trouble du comportement, trouble DYS, difficulté psychoaffective, trouble cognitif)

Les raisons d'une prise en charge, dans le cadre d'une formation préprofessionnelle, dans ce service peuvent être diverses :

- Une demande spécifique de la famille (après étude du dossier),
- Des difficultés en inclusion dans le milieu ordinaire (inhibition, phobie scolaire, insuffisance des résultats) pour lesquelles l'équipe du Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS) préconise une entrée au Centre Normandie Lorraine (CNL) au cours de l'année et pour une période déterminée.
- La continuité de parcours scolaire, avec pour perspective une orientation en milieu préprofessionnel :
  - en lycée professionnel
  - en établissement pour adultes (ESAT)
  - en Centre d'Activités de Jour (CAJ)
- Des actions de sensibilisation ponctuelles ou dans certaines disciplines, dans le cadre de la classe passerelle, pour des élèves d'autres sections du centre Normandie-Lorraine (SEES primaire, secondaire et SME).

**Le centre Normandie-Lorraine propose d'emmener l'élève  
au maximum de ses capacités.**

## **1.2 L'agrément et les horaires.**

La SPFP accueille les jeunes au rythme du calendrier scolaire de l'Éducation Nationale, du lundi au vendredi, en demi-pension, ou en internat de semaine (un aménagement séquentiel est possible). L'organisation et la gestion des transports sont administrées par le secrétariat du centre Normandie-Lorraine.

Les ateliers préprofessionnels fonctionnent en alternance avec des cours enseignés par un professeur des écoles, au sein du dispositif classe sur le site de Normandie Lorraine.

### Les horaires d'accueil de l'établissement :

-lundi, mardi et jeudi : de 9h00 à 16h30

-mercredi : de 9h à 12h

-vendredi : de 9h00 à 15h30

Un internat à la semaine est possible. Des aménagements spécifiques au cas par cas peuvent être proposés.

### Les horaires de fonctionnement en journée :

- 9h-9h15 : accueil avec présence de l'enseignant et de l'équipe éducative.
- 9h15-10h25 : atelier et/ou activité pédagogique
- 10h25-10h40 : pause
- 10h40-12h : atelier et/ou activité pédagogique
- 12h-13h30 : repas
- 13h30-14h50 : atelier et/ou activité pédagogique
- 14h50-15h05 : pause
- 15h05-16h30 : atelier et/ou activité pédagogique
- 16h30 : retour au domicile (taxi) ou internat

Les repas sont pris au self de l'établissement, à l'exception des repas préparés dans le cadre de l'atelier cuisine de la SPFP.

## **2 MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT :**

### **Modalités d'admission :**

Si le jeune est issu d'une section interne du centre, son orientation est possible après l'accord de la famille dans le cadre de son projet individuel :

- ⇒ Des périodes d'immersion sont organisées en amont de l'admission : elles permettent au jeune de s'adapter à la section, au groupe d'adolescents et aux accompagnants.
- ⇒ Une restitution est programmée, en présence de l'enfant et de sa famille avant une admission à temps complet.

Si le jeune est orienté à la demande de l'équipe du SAAAIS en accord avec la famille ou si celui-ci est orienté par la MDPH :

- ⇒ Premier rendez-vous au CNL en présence du directeur (ou d'un membre de l'équipe de direction) et des représentants des équipes pluridisciplinaires : accueil de la famille, présentation et visite du CNL, mise à disposition des documents de la loi de 2002, recueil des attentes, présentation de la prise en charge globale (pédagogique, éducative, rééducative et thérapeutique).
- ⇒ Première période d'accueil de quelques jours, en demi-pension ou internat selon l'éloignement : elle permet une observation et une évaluation.
- ⇒ Le jeune est accompagné durant sa semaine de stage par un référent d'accueil. Ce rôle est assuré par un professionnel de la SPFP.
- ⇒ Une restitution est programmée, en présence de l'enfant et de sa famille.
- ⇒ Après ces différentes étapes, une visite médicale de l'enfant en présence de sa famille s'organise en deux temps : une consultation avec le médecin et une autre avec l'ophtalmologiste. En relais de cette consultation, l'orthoptiste peut intervenir à la demande de l'ophtalmologiste pour effectuer un bilan.

### **Les besoins et les attentes de l'enfant, du jeune et de sa famille :**

Les besoins :

- Prise en charge adaptée et différenciée



- Adaptation et souplesse des emplois du temps en fonction des attentes du jeune ainsi que de ses contraintes médicales et thérapeutiques
- Individualisation du temps d'apprentissage par rapport aux possibilités de chacun
- Écoute et prise en compte du projet de vie du jeune et médiation avec la famille
- Étayage éducatif et relationnel
- Prise en charge rééducative
- Prise en charge thérapeutique
- Adaptation matérielle
- Classe à petit effectif permettant d'accompagner d'amener au maximum des compétences.
- Proposer un cadre propice au travail (environnement calme)

### Les attentes :

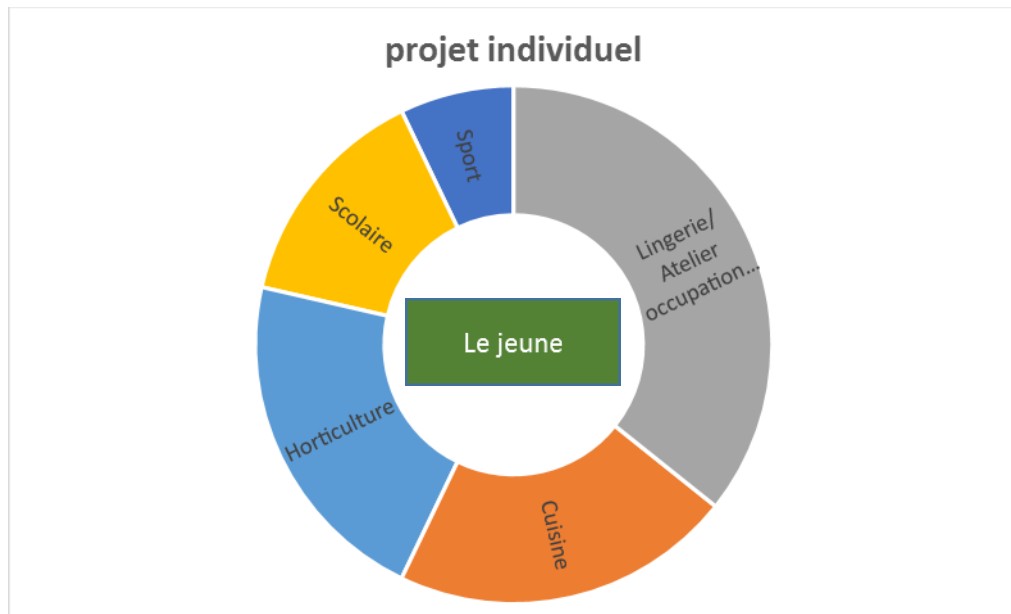
- Scolarité allant jusqu'au CFG et permettant la poursuite d'études dans le milieu ordinaire ou spécialisé dans la mesure des possibilités
- Préparation à une orientation en milieu professionnel protégé
- Préparation à la mise en place de stages préprofessionnels (16ans)
- Préparation à la mise en place de stages en ESAT (à partir de 18 ans)
- Bienveillance des professionnels auprès de l'enfant, adolescent ou jeune adulte
- Autonomie

## 2.1 Les prestations.

### **Les actions :**

Dans le cadre du projet individuel, les actions principales sont :

- Une scolarité adaptée
- Un atelier cuisine
- La découverte d'une activité préprofessionnelle
- Un atelier d'horticulture
- Un atelier lingerie
- Des activités occupationnelles



### **Scolarité adaptée**

L'objectif principal l'ensemble des élèves est de réconcilier les jeunes accueillis avec le monde scolaire : les encourager, les valoriser, éveiller leur curiosité et leur donner envie de travailler.

Une pédagogie adaptée et différenciée, selon les potentiels et les difficultés de chacun, est proposée à chaque élève. Les notions enseignées s'étalent du cycle 1 au cycle 3. Elles sont dispensées par les enseignants du primaire et par des professeurs de collège pour les cours de S.V.T, anglais, informatique, E.P.S, sciences physiques. La validation du CFG est programmée en fonction de l'évolution de chacun.

Les outils proposés sont propres à chaque élève. Du matériel spécifique peut être utilisé : une Perkins, un Iris, un ordinateur portable, des manuels adaptés pour les élèves malvoyants (avec grossissement de la taille des caractères, Arial gras, format B4...).

### **Activité cuisine :**

Il s'agit de développer, chez les jeunes de ces groupes, des habitudes et des comportements adaptés au monde du travail et de les préparer à une orientation en milieu ordinaire ou protégé.

Les objectifs de cet atelier sont :

- L'organisation du travail
- L'apprentissage des gestes techniques
- L'acquisition d'un vocabulaire spécifique au matériel et aux différentes tâches
- La compréhension de l'utilité et du fonctionnement des ustensiles de cuisine
- Le développement de l'endurance face au travail
- La promotion d'un vécu de réussite par la réalisation.

Dans le cadre de l'atelier cuisine une prestation appelée « café gourmand » est proposée aux membres du personnel de l'établissement. La confection des pâtisseries, le dressage et le service en salle et l'encaissement sont assurés par les jeunes de la section.



Parallèlement, cette formation préprofessionnelle vise aussi :

- le respect des règles de fonctionnement (règlement intérieur, respect des horaires, des règles d'hygiène et de sécurité...)
- l'apprentissage des règles et des contraintes du travail en équipe
- la prise de conscience d'un besoin de qualité et de rendu dans la réalisation des tâches et dans la production.

### **Activités horticoles :**

Une salle, en rez-de-chaussée, est dédiée aux activités théoriques en ce qui concerne l'horticulture : la décoration d'objet, la vente de produits et toute activité manuelle nécessitant une manipulation fine.

Le but de cet atelier est de faire acquérir des savoirs et savoir-faire au travers de l'activité horticulture afin que les jeunes puissent accéder au monde du travail, soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé (ce qui est aujourd'hui la pratique la plus fréquente à Normandie Lorraine). Les activités proposées ont aussi pour objectifs d'enseigner la reconnaissance des légumes et des fleurs, d'initier la découverte de la faune et la flore et de sensibiliser les jeunes au respect de la nature. Elles peuvent aussi être le support d'accompagnement : autonomie au quotidien, adaptation sociale. Les notions de sens et de goût du travail (utilité sociale et personnelle) sont incitées de façon à favoriser la meilleure insertion sociale et professionnelle possible dans le cadre de la préparation à la sortie : Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), ateliers protégés, entreprises adaptées.

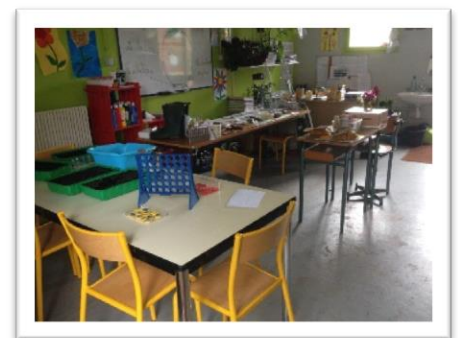


L'atelier horticulture dispose de serres et de terrains contigus au bâtiment ainsi que de l'outillage nécessaire à la réalisation de tâches horticoles et de l'entretien des espaces verts.

### **Accompagnement aux activités professionnelles adaptées et occupationnelles**

Cet atelier est situé à l'étage de la SPFP, et propose des activités de :

- Tri d'objets divers (vis, boulons), assemblage, conditionnement, démontage de modules mécaniques, ré-étiquetage de produit, conditionnement.



### **Accompagnement aux activités professionnelle adaptées - Atelier occupationnel - Lingerie**

Une pièce, à l'étage de la SPFP, est équipée pour pratiquer des activités de lingerie :

- tri du linge, mise en machine, mise en route du lave-linge.
- mise au séchage (étendoir ou sèche-linge), programmation du sèche-linge.
- tri du linge, repassage, rangement et mise en bannette, redistribution dans les ateliers.



Les objectifs sont de rendre les jeunes de l'atelier le plus autonome possible à des fins d'orientation professionnelle et/ou personnelle.

### **L'internat**

Le Centre Normandie Lorraine est habilité pour 22 places d'internat. L'internat de semaine, est ouvert du lundi 8h15 au vendredi matin (départ des jeunes vers les services).

Un lieu de vie est dédié à l'accueil des élèves de l'internat. Il dispose de : salles à manger, salles d'activités, chambres individuelles et collectives, douches adaptées aux usagers en situation de handicap.

Chaque unité de vie est équipée d'une cuisine et du matériel nécessaire à l'élaboration de repas pédagogiques.

Les jeunes ont accès à du matériel éducatif, des jeux de société, une salle de sport, des jeux extérieurs pour les plus jeunes (balançoires, cages à grimper...), un terrain de foot...

Deux véhicules neuf places ainsi que des véhicules cinq places servent aux transports et sorties (culturelles et loisirs).

Les familles ont la possibilité de joindre leurs enfants par téléphone afin de prendre des nouvelles durant la semaine.

### **Les autres accompagnements possibles**

Auprès du jeune :

Entretiens avec une psychologue, avec une assistante de service social ; accompagnement à l'autonomie dans tous les actes de la vie journalière par une ergothérapeute et/ou un avéjiste ; accompagnement par un instructeur en locomotion ou un Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle pour appréhender les déplacements (évaluation en déplacement, préparation de trajets, repérage de lieux, conseils et aides techniques) ; bilans et rééducations orthoptique, psychomoteur, orthophonique.

Auprès de la famille et/ou de l'entourage :

Conseils d'ordre éducatif ; conseils sur le projet scolaire et professionnel du jeune, sur la méthodologie pour l'approche des différentes activités préprofessionnelles ; aide à la constitution des différents dossiers afférents au handicap de la personne suivie ; soutien moral et psychologique ; conseils et informations sur les liens administratifs avec la MDPH et les différentes instances (CAF, sécurité sociale...) ; entretiens avec une ASS, une psychologue ; diriger les familles vers les services pouvant répondre à des besoins ne concernant pas les missions du CNL ; conseils sur l'adaptation du logement.

Auprès des partenaires extérieurs (lieu de stage, futur établissement d'accueil...) :

Information des professionnels intervenant auprès du jeune sur la déficience visuelle ; conseils sur les adaptations préprofessionnelles à mettre en place ; conseils sur des aménagements du poste de travail ; apport de documents adaptés produits par le CNL (agrandis, livres adaptés ou documents braille).

**Les principes d'intervention :**

- le coordinateur :

Chaque jeune accueilli dispose d'un coordinateur de projet personnalisé. Il est désigné parmi les éducateurs de l'équipe. Il assiste aux réunions concernant les situations qui lui sont attribuées et est chargé d'effectuer le lien entre l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, l'enfant et sa famille. Il est aussi responsable de la coordination des différents professionnels du service intervenant auprès des jeunes ainsi que du bon renseignement du Contrat de Suivi Individualisé.

- Le Contrat de Suivi Individualisé :

Le CSI est le document qui formalise le projet de l'élève au sein de l'établissement. Il est présenté et négocié avec la famille à l'occasion d'une rencontre annuelle. Ce document est, en amont de cette entrevue, renseigné par les différents professionnels intervenant auprès du jeune.

Il comporte : les renseignements administratifs, des informations sur les adaptations nécessaires, les bilans et les objectifs des prises en charge, l'évaluation des actions menées, les demandes spécifiques du jeune ou de la famille, les demandes de prolongations de séjour.

- L'Équipe de Suivi de Scolarité (ESS) :

Cette rencontre a lieu au CNL, une fois par an. Elle est nécessaire pour les jeunes avec des temps de scolarisation, un changement d'orientation, une demande de renouvellement de prise en charge ou dans la perspective d'un changement de palier d'orientation. L'enseignant référent de l'Éducation Nationale du secteur géographique de l'établissement est chargé de son organisation et de son animation. Cette réunion est l'occasion d'un bilan ouvert aux différents professionnels de l'établissement, ou d'autres partenaires pouvant intervenir autour de la situation de l'enfant ou de la famille. Elle est l'occasion pour la famille de s'exprimer sur la prise en charge, les rééducations, le matériel et le soutien apporté. L'objectif est de dresser ensemble un bilan global et d'envisager les perspectives à venir.

### - Relations avec les parents, la famille et l'entourage :

Les moyens de communication disponibles sont : les courriers d'information (sorties scolaires, culturelles et de loisirs...), le téléphone et les mails (secrétariat et direction), le site internet ([www.normandielorraine.org](http://www.normandielorraine.org))

Différents moments d'échange entre la famille et l'équipe de la SPFP sont proposés :

- La famille et l'enfant participent avec les professionnels à l'élaboration du CSI.
- Les réunions d'Équipe de Suivi de Scolarisation représentent un espace pendant lequel la famille peut exprimer les besoins et attentes concernant l'enfant.
- Le Conseil de Vie Social permet aux usagers (au travers des délégués) et aux familles (représentants des parents d'élèves) de s'exprimer, d'être informés et consultés sur les projets institutionnels.
- Les manifestations organisées par l'établissement durant l'année scolaire (réunion d'information, journée portes-ouvertes, fête de fin d'année...).

**Tout au long de la prise en charge, des contacts et rencontres peuvent être organisés à la demande des familles ou des professionnels du CNL.**

La famille et leur enfant sont au cœur du dispositif, tout au long de la prise en charge.

Ils sont pleinement acteurs et décideurs dans la construction du projet de leur enfant mineur. Le suivi par le CNL peut être interrompu, à la demande de l'adulte ou de la famille. Le CNL peut être amené à effectuer une demande de fin de prise en charge auprès de la MDPH.

## **2.2 Les équipes, les moyens et les partenaires.**

### **Les membres de l'équipe :**

- 1 éducateur technique spécialisé, atelier cuisine
- 1 moniteur éducateur, pour l'atelier horticulture
- 1 éducatrice spécialisée
- 1 enseignante spécialisée

**Les moyens matériels :**

La SPFP est située dans une grande bâtisse en briques rouges, très bel ouvrage du début du 20ème siècle.

Elle a été aménagée en plusieurs pièces d'activités pré professionnelles. Une salle en rez-de-chaussée dédiée aux activités de cuisine et de service.



Deux véhicules neuf places et deux voitures sont mis à disposition pour les transports (courses, sorties).

**Les partenaires internes au Centre Normandie Lorraine :**

D'autres professionnels de l'établissement sont susceptibles d'intervenir dans le cadre du projet individuel mis en place :

- Neuropsychologue
- Assistante de Service Sociale
- Rééducateur en Activités de la Vie Journalière (AVJ)
- Ergothérapeute
- Instructeur de locomotion et Intervenants Conseils en Accessibilité et Compensation Sensorielle (ICACS)
- Orthoptiste
- Médecin
- Ophtalmologiste
- Psychiatre
- Infirmière
- Educateurs des autres services
- Bibliothécaire
- Les services de ressources documentaires (transcriptions braille, adaptation, reprographie)

**Les partenaires territoriaux :**

Afin de répondre aux objectifs des projets individuels, différents partenariats sont envisageables, avec :



- Les Lycées de la région.
- Des ESAT (Pré de la Bataille, l'ADAPT du Mesnil-Esnard)
- La MAPAD de Mesnil-Esnard
- Les Associations (club de judo de Canteleu, poneys-club d'Incarville)
- Les Centres d'activités de Jour de la Région
- La Ferme Pédagogique de Sainte-Marie/Duclair
- Différents lieux de stages
- Des entreprises du privé
- La Société ISIDORE Restauration
- Le magasin CARREFOUR MARKET
- JARDILAND
- LESUEUR horticulture au Mesnil-Esnard
- Les serres horticoles de la mairie de Rouen
- Le Centre Horticole de Rouen
- Des Artisans de proximité
- D'autres établissements spécialisés

### **3 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE/OBJECTIFS D'ÉVOLUTION (2016-2021).**

Le travail de réflexion et de formalisation du projet de service en équipe a mis en évidence des axes d'amélioration, dans la qualité de prise en charge des jeunes déficients visuels, du travail avec les familles, de la recherche de partenaires, et dans l'amélioration des pratiques professionnelles et des conditions de travail pour les professionnels.

**En direction des personnes accompagnées et de leur famille :**

➤ **Amélioration de l'outil : CSI (loi 2002-2)**

- Formalisation de la procédure et redéfinition de la trame de l'outil.

**En direction des partenaires :**

➤ **Amélioration de la communication envers les familles et les partenaires**

- Création d'une plaquette (papier et numérique site internet) présentant la SPFP.
- Travailler sur la préparation à la sortie des effectifs en s'appuyant sur des partenaires, réseaux.

**En direction des professionnels :**

➤ **Développement des compétences des professionnels**

- Favoriser la dynamique de formation des professionnels par la recherche de formations transversales et de mutualisation des compétences en intra ou par l'intermédiaire de réseau.

## **3.1 L'évaluation**

Une fois par trimestre, un groupe de pilotage sera chargé de vérifier l'état d'avancement des objectifs des fiches actions, d'en réviser éventuellement les perspectives en fonction des évènements qui surviendraient.

Chaque fin d'année, un comité de suivi du plan d'action sera mis en place afin d'évaluer la réalisation des objectifs d'évolution formulés dans les fiches actions par l'exploitation des indicateurs de suivi des tableaux de bord.

L'actualisation du projet de service, en 2021, intégrera les éléments descriptifs des évolutions ainsi constatées dans les tableaux de bord dans sa phase de bilan.

### **3.2 Mise en œuvre des projets.**

<b>Fiche action n°</b>	<b>Titre fiche action</b>	<b>Echéance</b>	<b>Service(s) concerné(s)</b>	<b>Responsable</b>
<b>1</b>	CSI : formalisation de la procédure et redéfinition de la trame de l'outil	31/07/2018	Ensemble de l'établissement	Christophe Perrot
<b>2</b>	Création d'une plaquette de présentation de la SPFP	31/12/2017	SPFP	Karin Hardy
<b>3</b>	Améliorer le travail de préparation à la sortie des effectifs en s'appuyant sur des partenaires, réseaux.	31/12/2018	SPFP	Matthieu Guerville
<b>4</b>	Favoriser la dynamique formative des professionnels par la recherche de formations transversales, et de mutualisation des compétences en intra ou par l'intermédiaire du réseau sensoriel Normandie	31/07/2018	SPFP	Matthieu Guerville